

Quelles sont les missions du Conseil de la Vie Sociale (C.V.S) ?

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service : l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants et les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Quelle est la composition du C.V.S. ?

4 représentants des familles

Président



Christian DRUELLE
christian.druelle@bbox.fr

Vice-Président



Marie Bernadet BASTIER
hmb.bastier@gmail.com



Florence MERIGOT
florence.merigot@cegetel.net



Béatrice BORDE
bordeal@wanadoo.fr

5 représentants des résidents



Christiane LAURENT



Marthe LEGER



Eliane COGER



Robert GEFFROY



Michel HUBERT

Fonction	Prénom Nom
1 représentant de la direction de l'établissement	Claire CODET
1 représentant du personnel	Marie-Christine GUILMET

Assistent également au C.V.S : le médecin coordonnateur de l'EHPAD, le cadre supérieur de santé et les cadres de l'EHPAD, l'animatrice, les assistantes sociales, les psychologues, la diététicienne, l'infirmière hygiéniste et l'ingénieur qualité.

Si vous souhaitez des informations ?

Contactez les représentants des familles qui feront le relais auprès de la Direction.

Vous rencontrez des difficultés pendant votre séjour ?

N'hésitez pas à en parler rapidement au cadre de santé du service.

Vous n'êtes pas satisfait des solutions apportées ?

Adresser un courrier à la Direction du Centre Hospitalier de Luynes – Avenue du Clos Mignot – 37230 LUYNES ou un mail à l'adresse direction@chluynes.fr.